

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,  
Le 3 février,  
A 20 heures 30,  
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,  
Dûment convoqué le 23 janvier 2019,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, Maire.

**Etaient présents :** H. FAVIER, G. SABOUREAU, M. DAUNIZEAU TARDIVEL  
JF RENOUX, J. DURAND, R. BALOGÉ  
L.M. MERCERON, M. BOUTET, P LEFEVRE  
C. PINEAU, F. POUZET, R. GERVAIS-BOUNOT  
M. MODOLO,

**Absents excusés :**

C. DUPONT qui a donné mandat à Jean-Luc DRAPEAU  
M. REAUTE qui a donné mandat à M. MODOLO  
JC. ROBIN, C. LEONARD, P. BRACONNEAU

Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Mme. DAUNIZEAU TARDIVEL

Le quorum est atteint.

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du compte rendu. Le procès-verbal est adopté à la majorité des personnes présentes moins une abstention.

**ORDRE DU JOUR :**

- Demandes de subvention
- Vote du compte administratif 2019
- Approbation du compte de gestion 2019 du trésorier
- Questions diverses

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le maire fait part des demandes de subventions suivantes :

➤ L'amicale des secouristes Créchois, comptant 42 adhérents sollicite une subvention pour le financement d'un aspirateur de mucosités électrique, permettant d'améliorer leurs interventions qui étaient au nombre de 185 en 2019.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 600 € pour le financement d'un aspirateur de mucosités électrique à l'amicale des secouristes Créchois.

➤L'association les Amis de l'Hôpital sollicite une subvention pour financer des actions vis-à-vis des adhérents, dont 11 habitaient Azay-le-Brûlé auparavant.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 165 € (11 x 15) à l'association Les Amis de l'Hôpital.

➤Les amis des Fauvettes sollicite une subvention sachant que 2 résidentes habitaient la commune d'Azay-le-Brûlé.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 30 € (2 x 15) à l'association Les Amis des Fauvettes.

➤L'Ecole de Cerzeau a fait parvenir une demande de subvention pour financer le voyage de classe découverte pour les classes de CM1 et CM2, représentant 52 élèves.

Le séjour scolaire se déroulera de 4 au 8 mai 2020 au Centre de Suc et Sentenac dans l'Ariège ayant pour thématique « Environnement Montagnard Préhistoire ». Le budget global s'élève à 14 438 €.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser la subvention de 6 210 € pour le séjour scolaire.

➤Le conseil municipal par un vote à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de 100 € pour les frais de fonctionnement et d'affranchissement et de 1 830 € pour les sorties scolaires de l'école maternelle sur la base de 61 élèves.

Le conseil municipal par un vote à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de 50 € pour les frais de fonctionnement de 3 720 € pour les sorties scolaires de l'école élémentaire sur la base de 124 élèves.

➤Le Handball club Saint Maixentais sollicite une demande de subvention afin d'accueillir au mieux l'ensemble des licenciés notamment les 19 licenciés d'Azay-le-Brûlé.

Le conseil municipal par un vote majoritaire (15 voix pour), Madame POUZET, dont le fils est membre du club ne participant pas au vote DECIDE de verser une subvention de 285 € (19 x 15) au Handball club Saint Maixentais.

➤L'association Les Explorateurs a pour objet de proposer la diffusion de spectacle vivant et de développer l'action culturelle sur le territoire. L'association est en cours de création d'un nouveau projet « Le Voyage de Lulu » spectacle musical pour le jeune public. Les frais de production de ce spectacle s'élèvent à 17 000 €. L'association a sollicité plusieurs instances telles que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, la DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine. Il est demandé une subvention de 2 000 € auprès de la commune, afin de pouvoir finaliser ce projet.

Monsieur le maire propose de surseoir à cette décision et de les rencontrer afin d'évoquer les possibilités d'aides, notamment sous forme d'une convention de partenariat d'aide à la création. La commune avait contribué ainsi pour l'association LES DOUGLAS'S, La fanfare Le SNOB, ou à la réalisation de livre intéressant la commune « La Saga des Chaigneau ».

➤ Monsieur le maire donne la parole à Monsieur RENOUX trésorier du foyer rural.

L'association les Eco'jeunes, membres du foyer rural sollicite une subvention de 100 € auprès de la commune pour l'organisation de leur journée « Ramassage de déchets », 50 € pour l'organisation d'un petit déjeuner et 50 € pour l'achat de fournitures gants etc. Il précise que les jeunes de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte. Ceux âgés de 14 ans et plus devront produire une décharge de responsabilité signée des parents. La commission du foyer rural a donné un accord de principe à cette demande.

Le conseil municipal par un vote majoritaire, (15 voix pour), Monsieur RENOUX, trésorier du foyer rural ne participant pas au vote, DECIDE de verser une subvention de 100 € à L'association les Eco'jeunes.

➤ L'association sportive gérée par les enseignants d'EPS du collège Denfert Rochereau propose diverses activités et sorties sportives comme (le handball, football, course d'orientation, tennis, basket-ball, badminton, canoë). Enfin un voyage sportif plein air est proposé à l'ensemble des adhérents en fin d'année. Pour l'année 2019-2020, 1 enfant de la commune adhère à l'association sportive.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 15 € à l'association sportive du collège Denfert Rochereau.

➤ Le Comité USEP de circonscription de Saint-Maixent qui assure la promotion du sport à l'école sollicite la commune pour financer le transport et le renouvellement du matériel. Deux classes l'une en maternelle l'autre en élémentaire participent aux activités.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 50 € au Comité USEP de circonscription de Saint-Maixent.

➤ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne sollicite la commune pour l'accueil d'un apprenti Azayen au sein de l'établissement.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 35 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Vienne.

➤ Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 100 € à la fanfare de Cherveux.



## **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (délibération n° 2020-02-01 et 2020-02-02)**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2019 de la commune qui retrace les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année civile.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	1 533 559,73
Dépenses	1 240 752,71
<i>Excédent</i>	<i>292 807,02</i>
Report année 2018	343 102,41
<b>Total cumulé à disposer</b>	<b>635 909,43</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	194 979,19
Dépenses	227 821,23
<i>Solde positif</i>	<i>-32 842,04</i>
Report année 2018	-24 710,13
<i>Excédent à reporter</i>	<i>-57 552,17</i>
Restes à réaliser recettes	41 160,00
Restes à réaliser dépenses	161 850,00
<b>Soit un solde négatif de</b>	<b>-178 242,17</b>

Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 240 752, 71 € et celui des recettes de 1 533 559,73 €, cela fait donc un excédent de 292 807,02 € en fonctionnement. En ajoutant le report de l'année précédente 343 102, 41 à l'excédent de 292 807,02 €, on obtient un total cumulé à disposer de 635 909,43 €.

Le total des dépenses d'investissement est de 227 821,23 € et le total des recettes d'investissement est de 194 979,19 €. Le solde d'exécution est donc négatif de 32 842,04 €, auquel il faut ajouter le report négatif 2018 de 24 710,13. On obtient donc un solde total négatif de -57 552,17 €.

Les restes à réaliser de 2019, en recettes sont de 41 160 € et en dépenses de 161 850 €. Le solde définitif en investissement est donc de -178 242,17 qu'il faut prélever de l'excédent de fonctionnement. Ainsi il restera en report à nouveau pour le budget de fonctionnement un excédent de 457 667,26 € (635 909,43-178 242,17).

Monsieur le maire précise que la commune n'a pas réalisé d'emprunt pour l'ensemble des investissements. Il souligne les bons résultats du budget qui permet de dégager un solde de 457 667,26 € pour les investissements futurs.

Le déficit d'investissement correspond aux travaux prévus en 2019 mais non réalisés à ce jour en raison des intempéries. Ces travaux sont donc inscrits en report c'est-à-dire qu'ils sont financés et pourront être réalisés. S'agissant en partie de travaux de voirie ceux-ci seront réalisés, dès que les intempéries cesseront.

Monsieur le maire quitte la séance et donne la parole à Madame FAVIER qui soumet au vote.

Le conseil municipal par un vote majoritaire (14 voix pour) :

- ADOPTE le compte administratif 2019, sans la présence de Monsieur le maire (délibération n°2020-02-01).
- AFFECTE la somme de 57 552,17 en report à nouveau, dépenses de la section d'investissement au budget primitif 2020.
- AFFECTE la somme de 178 242,17 au compte 1068 de la section d'investissement et le reliquat de 457 667,26 € en report à nouveau recettes de la section de fonctionnement sur le budget primitif 2020 (délibération n°2020-02-02).



### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU TRESORIER (délibération n° 2020-02-03)**

Monsieur le maire informe que le trésorier a transmis le compte de gestion qui retrace les dépenses et les recettes réalisées par la commune en 2019 avec l'actif de cette dernière.

Les résultats sont conformes à ceux figurant sur le compte administratif de la commune.

Néanmoins il y a un écart de 100 € au prévisionnel correspondant à la vente de lits, la trésorerie devant passer une modification de crédit technique.

Le conseil municipal par un vote majoritaire (16 voix pour) :

- ADOPTE le compte de gestion 2019 du trésorier (délibération n°2020-02-03).



### **4. QUESTIONS DIVERSES**

#### **4.1. DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner :

- Un terrain bâti, par Monsieur DUPUIS Hervé cadastré section AH 245 d'une superficie de 549 m<sup>2</sup>, situé en zone UB du PLU,

Et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur la propriété soumise au droit de préemption.



#### 4.2. AJA

Madame BALOGE fait part qu'elle a reçu une jeune fille de la commune, qui souhaite intégrer la faculté pour poursuivre des études de médecine. Elle sollicite la commune pour financer l'achat d'un ordinateur portable. Elle serait disponible pour tenir un bureau de vote.

Elle a dressé le bilan de l'aide aux jeunes, 46 jeunes ont bénéficié du dispositif depuis le début.



#### 4.3. PROBLEMES DE RESEAUX

Monsieur LEFEVRE informe qu'il a été privé de réseaux internet et téléphone durant 6 semaines.

Monsieur le maire a été obligé de faire intervenir la Société Orange qui a constaté une coupure des fils téléphoniques.

Il déplore le manque d'entretien des arbres par certains propriétaires qui conduit à ce type de situation.

Par conséquent il demande à la commune d'adresser un courrier à l'ensemble des propriétaires leur rappelant leur responsabilité et obligation d'entretien et leur demandant d'intervenir, faute de quoi, les opérateurs en seraient informés.

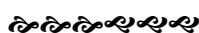
Monsieur le maire répond que la commune envoie déjà des courriers sous couvert d'orange, lorsque l'opérateur signale des dérangements. Ces procédures sont parfois longues et complexes, s'agissant de propriétés privées.

De même Monsieur le maire a été interpellé par un administré lui demandant d'intervenir pour enlever les encombrants amoncelés sur le parking de BUT. Il a contacté le gérant qui ne peut que constater les dépôts sauvages et le manque de civisme, ce dernier va donc porter plainte auprès du Tribunal. Monsieur le maire l'a également encouragé à clôturer.



#### 4.4. REPAS DES AINES

Monsieur SABOUREAU propose de fixer le rendez-vous à **10h30 le 15 février** pour le repas des aînés.



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

Délibérations n° 2020-02-01 à 2020-02-03